

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 71 / 5 octobre 2010



QUEL HORIZON ?

La ligne d'horizon a ceci de particulier qu'elle s'éloigne au fur et à mesure que l'on pense s'en rapprocher.

La retraite selon Sarkozy et Fillon y ressemble furieusement.

Deviendra-t-elle de nouveau un rêve inaccessible pour beaucoup, reviendra-t-on à cette époque où, si l'on avait la chance de ne pas mourir avant 65 ans, il fallait survivre avec une maigre pension ?

Ils nous parlent de coût, quand nous parlons de la vie d'hommes et de femmes. Ils nous parlent d'équilibre comptable, quand nous parlons de bien-être social. Ils nous parlent d'agences de notation quand nous parlons de juste répartition des richesses.

Si on leur dit pénibilité, souffrance au travail, risques professionnels, ils répondent stigmates physiques, usure individuelle.

Ils prétendent nous parler d'avenir, quand ils organisent le retour vers le passé.



Les salariés ne sont pas dupes. Il l'ont encore fait savoir samedi dernier. Une nouvelle fois, près de 3 millions de manifestants sont descendus dans la rue pour dire leur opposition au projet du gouvernement, malgré une météo souvent peu engageante.

Recul de l'âge de départ à la retraite et développement de la capitalisation sont au cœur des propositions inscrites dans le « Livre vert » sur les retraites

publié le 7 juillet dernier par la Commission européenne.

Il faut nous réussir un grand

12 octobre pour imposer le fait que, comme l'affirme a contrario la Confédération Européenne des Syndicats (CES), « la finalité des systèmes de pensions n'est pas d'alimenter les marchés financiers mais bien de garantir des revenus décents et pérennes aux retraités ».

Le gouvernement autorisera les sénateurs à adoucir légèrement

son projet. Mais sur le fonds, WOERTH vient de répéter dans Le Parisien : « l'équilibre général du texte repose sur le passage à 62 ans de l'âge de la retraite et à 67 ans de l'âge d'annulation de la décote ».

Le 12 octobre, soyons nombreux en grève et dans les manifestations pour exiger une autre réforme. Des propositions alternatives existent : changer de politique de l'emploi pour augmenter le taux d'activité entre 18 et 60 ans, élargir l'assiette des cotisations à toutes les rémunérations, mettre à contribution les revenus financiers des entreprises et moduler leurs cotisations en fonction de leur politique d'emploi et de salaires.

Le 12 octobre, de façon convergente avec le privé, nous exigerons le maintien et l'amélioration de notre régime de pension dans la fonction publique, et notre statut de fonctionnaire

MANIF DU SAMEDI 2 OCTOBRE



MINI, MINI, MINI...

Passée assez inaperçue au milieu de toutes les mesures qu'il contient, la réforme du minimum garanti de pension prévue dans le projet général de réforme des retraites va pénaliser ceux, et surtout celles, qui n'ont pas une durée de cotisation complète, et va s'attaquer aux retraites les plus faibles.

Actuellement, un(e) fonctionnaire bénéficie de ce minimum (1067€) dès qu'il/elle atteint l'âge du droit à la retraite, même s'il/elle n'a pas tous ses trimestres.

La mesure consiste à exiger d'avoir tous ses trimestres (41 ans en 2012, 41½ en 2020) ou d'attendre l'âge du taux plein (65 ans actuellement, 67 à terme) pour qu'une pension modeste soit portée au minimum garanti.

Ce n'est pas la mise en place d'une période transitoire pour certaines catégories qui rend la mesure moins scandaleuse.

ON EN RIT JAUNE

Question du plus haut comique posée à l'écrit de l'examen professionnel de B en A :

« A l'aide du fonds documentaire joint et à votre avis, quelles mesures prises par la DGFIP permettent d'améliorer les conditions de vie au travail ? ».



Facile ! On se risque à proposer une réponse ? Par exemple, la DGFIP réduit les emplois pour que ses agents soient moins dérangés par le téléphone de leurs collègues, ou encore : elle ferme des postes pour éviter le stress de la réception de contribuables mécontents.

On pouvait aussi parler de « l'encapsulation des sols » du 4ème étage de l'immeuble Graslin à Cambronne où doit s'installer le nouveau Service de la Dépense : pour tenir le calendrier fixé par l'administration, il n'a pas été prévu de désamianter ces locaux, contrairement à ce qui s'est fait avant travaux dans le reste du site et à Pornic. On prend en charge au rabais le problème de la présence d'amiante.

Que vaut la santé des fonctionnaires pour l'administration. La santé fait-elle partie des conditions de vie au travail ?

Cette question avait été posée il y a déjà plusieurs années à l'occasion du combat des agents et de l'intersyndicale du Tripode. Visiblement il faut rafraîchir la mémoire défaillante de la hiérarchie et la mettre de nouveau devant ses responsabilités.

Soutenus par les organisations syndicales, les collègues concernés ont signé une pétition exigeant le désamiantage. (texte sur le site CGT Trésor 44).

Les organisations syndicales ont écrit à la hiérarchie locale mais aussi au Ministre, au Directeur Général de la DGFIP, et au président du CHS-DI pour exiger le gel de l'installation.

VU ET DÉTAILLÉ SUR...

✓ **Responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics** : un amendement de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale en remet profondément en cause la notion. La CGT est intervenue sur ce sujet auprès de la Direction Générale.

✓ **Règles de gestion** : compte-rendu de la réunion du sous-groupe de travail du 20/09 et déclaration liminaire de la CGT. Cette réunion a abordé le rôle, la place et le fonctionnement des CAP.

..le site de la CGT Finances Publiques